

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:**

**1.1 Identificateur de produit:**

## BLAN PURE WHITE GEL

**UFI:** QJX1-Y05S-Q00P-59C6

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**

Détachant textile

Concentration d'utilisation: 100%

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:**

**PERITUS BRANDS NV/SA**

Maanstraat 5

2800 Mechelen

Tél: +32 9 286 00 86 – E-mail: [info@peritusbrands.be](mailto:info@peritusbrands.be) – Site web: <https://peritusbrands.be/>

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

+32 70 245 245

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers:**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange:**

Classification de la substance ou du mélange conformément règlement (UE) 1272/2008

H318 Eye Dam. 1

**2.2 Éléments d'étiquetage:**

Pictogrammes



## Mention d'avertissement

Danger

## Mentions de danger

**H318 Eye Dam. 1:** Provoque de graves lésions des yeux.

## Conseils de prudence

**P280:** Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux/du visage.

**P305+P351+P338:** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**P310:** Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

## Contient

Alcool gras C10 -14, éthoxylé      Lauryléthersulphate de sodium      Dodécylbénzènesulfonate de sodium      Isotridécanol, éthoxylé      Peroxide d'hydrogène

## 2.3 Autres dangers:

aucun

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants:

### 3.2 Mélanges:

Peroxide d'hydrogène	≤ 6 %	Numéro CAS: 7722-84-1 EINECS: 231-765-0 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485845-22 Classification CLP: H271 Ox. Liq. 1 H302 Acute tox. 4 H314 Skin Corr. 1A H318 Eye Dam. 1 H332 Acute tox. 4 H335 STOT SE 3 Informations supplémentaires: H271 Ox. Liq. 1 >70%; H272 Ox. Liq. 2 50-70%; H314 Skin Corr. 1A >70%; H314 Skin Corr. 1B 50-70%; H318 >8%; H315 35-50%; H319 5-8%; H335 >35%; ATE (H302) = 1193 mg/kg; ATE (H332) = 11 mg/l
----------------------	-------	--

Isotridécanol, éthoxylé	≤ 5 %	Numéro CAS: 69011-36-5 EINECS: / Numéro d'enregistrement REACH: / Classification CLP: H302 Acute tox. 4 H318 Eye Dam. 1 Informations supplémentaires: H318 >10% ; ATE(H302) = 500mg/kg
Dodécylbenzènesulfonate de sodium	≤ 4 %	Numéro CAS: 68411-30-3 EINECS: 270-115-0 Numéro d'enregistrement REACH: 01- 2119489428-22 Classification CLP: H302 Acute tox. 4 H315 Skin Irrit. 2 H318 Eye Dam. 1 H412 Aquatic Chronic 3 Informations supplémentaires: ATE (H302) = 1662 mg/kg
Lauryléthersulphate de sodium	≤ 3 %	Numéro CAS: 68891-38-3 EINECS: 500-234-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01- 2119488639-16 Classification CLP: H315 Skin Irrit. 2 H318 Eye Dam. 1 H412 Aquatic Chronic 3 Informations supplémentaires: H318 >10 % ; H319 5-10 %
Alcool gras C10 -14, éthoxylé	≤ 2 %	Numéro CAS: 69011-36-5 EINECS: 500-241-6 Numéro d'enregistrement REACH: / Classification CLP: H318 Eye Dam. 1
Acide dodécylbenzènesulfonique	≤ 2 %	Numéro CAS: 85536-14-7 EINECS: 287-494-3 Numéro d'enregistrement REACH: 01- 2119490234-40 Classification CLP: H302 Acute tox. 4 H314 Skin Corr. 1B H318 Eye Dam. 1 H412 Aquatic Chronic 3

PPG-2 hydroxyéthyl Cocamide	≤ 0,2 %	Numéro CAS: / EINECS: / Numéro d'enregistrement REACH: / Classification CLP: H315 Skin Irrit. 2 H319 Eye Irrit. 2 H400 Aquatic Acute 1 H410 Aquatic Chronic 1
-----------------------------	---------	---

Le texte intégral des phrases H mentionnées dans cette section figure à la section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours:

### 4.1 Description des mesures de premiers secours:

En cas de troubles sévères ou persistants, toujours consulter un médecin le plus rapidement possible.

**Contact avec la peau:** rincer à l'eau.

**Contact avec les yeux:** rincer d'abord avec beaucoup d'eau puis consulter un médecin si nécessaire.

**Ingestion:** rincer d'abord avec beaucoup d'eau, consulter un médecin si nécessaire.

**Inhalation:** en cas d'inconfort sévère ou persistant : déplacer à l'air frais et consulter un médecin

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

**Contact avec la peau:** rougeur, douleur

**Contact avec les yeux:** corrosif, rougeur, vision brouillée, douleur

**Ingestion:** diarrhée, céphalée, crampes abdominales, somnolence, vomissements

**Inhalation:** mal de gorge, toux

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

aucun

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

### 5.1 Moyens d'extinction:

CO2, mousse, poudre, eau pulvérisée

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

aucun

### 5.3 Conseils aux pompiers:

**Produits extincteurs à éviter:** aucun

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhaler les émanations, fumées, poussières et vapeurs en restant au vent. Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

ne pas déverser dans des égouts ou dans l'eau libre.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récupérer le produit et placer dans un conteneur fermé. Eventuellement retirer à l'aide d'un matériau absorbant.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques:

pour plus d'informations voir les rubriques 8 et 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

manipuler avec prudence afin d'éviter tout déversement.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

conserver dans un contenant scellé dans une salle fermée et ventilée, à l'abri du gel.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Détachant textile

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

### 8.1 Paramètres de contrôle:

Liste des ingrédients dangereux à la section 3, dont les valeurs limites d'exposition sont connues Peroxide d'hydrogène 1.4 mg/m<sup>3</sup>

### 8.2 Contrôles de l'exposition:

<b>Protection respiratoire:</b>	a utiliser avec une ventilation d'extraction suffisante. Aux endroits où il y a des risques respiratoires, utilisez le cas échéant un masque épurateur. Comme protection contre ces niveaux préjudiciables, utilisez le type ABEK.	
<b>Protection de la peau:</b>	manipuler avec des gants en nitrile (EN 374). Délai de rupture > 480'. Épaisseur 0,35 mm. Contrôler les gants minutieusement avant l'usage. Retirer les gants convenablement, sans toucher l'extérieur avec les mains nues. Le caractère approprié pour un poste de travail spécifique doit faire l'objet d'une concertation avec le fabricant des gants de protection. Laver et sécher vos mains.	
<b>Protection des yeux:</b>	garder un flacon d'eau pour bains oculaires à portée de main. Lunettes de protection bien ajustées. Si de très importantes quantités de produit sont utilisées, porter un masque et une combinaison de protection.	

<b>Autre protection:</b>	vêtements imperméables. Le type d'équipement de protection dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses sur le poste de travail en question.	
<b>Contrôles environnementaux:</b>	Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en appliquant des mesures de contrôle appropriées afin de prévenir ou de limiter les émissions. Pour plus d'informations, consulter les sections 6 et 13.	
<b>Contrôles techniques:</b>	Le niveau de protection et les types de contrôles nécessaires varient en fonction des conditions d'exposition potentielles. Une ventilation adéquate doit être assurée afin que les limites d'exposition ne soient pas dépassées. Pour plus d'informations, consulter la section 7.	

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques:

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

<b>État physique 20°C:</b>	liquide
<b>Couleur:</b>	bleu
<b>Odeur:</b>	caractéristique
<b>Point de fusion/point de congélation:</b>	0 °C
<b>Point d'ébullition/intervalle d'ébullition:</b>	100 °C – 114 °C
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	sans objet
<b>Limite inférieure d'explosion (Vol %):</b>	/
<b>Limite supérieure d'explosion (Vol %):</b>	/
<b>Point d'éclair:</b>	/
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	/
<b>Température de décomposition:</b>	/
<b>pH:</b>	4,0
<b>pH 1% dilué dans l'eau:</b>	/
<b>Viscosité cinématique, 40°C:</b>	202 mm <sup>2</sup> /s
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	complètement soluble
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log):</b>	sans objet
<b>Pression de vapeur/20°C:</b>	2 332 Pa
<b>Densité relative/20°C:</b>	1,0380 kg/l
<b>Densité de vapeur:</b>	sans objet
<b>Caractéristiques des particules:</b>	/

### 9.2 Autres informations:

<b>Viscosité dynamique, 20°C:</b>	210 mPa.s
<b>Épreuve de combustion entretenue:</b>	/
<b>Taux d'évaporation (n-BuAc = 1):</b>	0,300
<b>Composé organique volatile (COV):</b>	/
<b>Composé organique volatile (COV):</b>	1,244 g/l

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité:

### 10.1 Réactivité:

stable sous conditions normales.

## 10.2 Stabilité chimique:

Éviter des températures extrêmement élevées ou basses

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

aucun

## 10.4 Conditions à éviter:

Protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

## 10.5 Matières incompatibles:

oxydants, bases

## 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques:

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008:

#### a) toxicité aiguë:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

Toxicité aiguë calculée, ETA orale: > 2000 mg/kg

Toxicité aiguë calculée, ETA cutanée: > 2000 mg/kg

Peroxide d'hydrogène	DL50 orale, rat: 1193 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: 11 mg/l
Isotridécanol, éthoxylé	DL50 orale, rat: 500 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
Dodécylbenzènesulfonate de sodium	DL50 orale, rat: 1 662 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
Lauryléthersulphate de sodium	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
Alcool gras C10 -14, éthoxylé	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
Acide dodécylbenzènesulfonique	DL50 orale, rat: 1 150 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l

PPG-2 hydroxyéthyl Cocamide	DL50 orale, rat: $\geq 5\,000$ mg/kg
	DL50 dermale, lapin: $\geq 5\,000$ mg/kg
	CL50, Inhalation, rat, 4h: $\geq 50$ mg/l

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

H318 Eye Dam. 1: Provoque de graves lésions des yeux.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

f) cancérogénicité:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

g) toxicité pour la reproduction:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

j) danger par aspiration:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

## 11.2 Informations sur les autres dangers:

Aucune information complémentaire disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques:

### 12.1 Toxicité:

Peroxide d'hydrogène	CL50 (Poisson): 16,4 mg/L CSEO (Poisson): 5 mg/L CE50 (Daphnies): 1,38 mg/L CSEO (Daphnies): 0,63 mg/L CE50 (Microorganismes): > 1000 mg/L
Dodécylbenzènesulfonate de sodium	CL50 (Poisson): 1,67 mg/L (96h) CL50 (Daphnies): 7,6 mg/L (48h) CSEO (Algues): 2,4 mg/L (72h)

Lauryléthersulphate de sodium	CL50 (Poisson): CE50 (Daphnies): CE50 (Algues): CSEO (Algues): CE50 (Microorganismes):	7,1 mg/L (96h) 7,2 mg/L 27 mg/L 0,93 mg/L 7,5 mg/L
Acide dodécylbenzènesulfonique	CL50 (Poisson): CSEO (Poisson):	> 1 -10 mg/l (Lepomis macrochirus) (96h) 1 mg/l (Lepomis macrochirus) (28d)

## 12.2 Persistance et dégradabilité:

Les tensioactifs contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation:

	Données supplémentaires:
Acide dodécylbenzènesulfonique	log Pow = 2

## 12.4 Mobilité dans le sol:

Classe de pollution des eaux, WGK (AwSV): 2

Solubilité dans l'eau: complètement soluble

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Aucune information complémentaire disponible

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune information complémentaire disponible

## 12.7 Autres effets néfastes:

Aucune information complémentaire disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination:

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Il est interdit de déverser ce produit dans des égouts. L'élimination doit être assurée par des services agréés. Les éventuelles mesures limitatives prises par les autorités locales doivent toujours être respectées.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport:

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:

non applicable

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:

ADR, IMDG, ICAO/IATA non réglementé

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe(s): non applicable  
Numéro d'identification du danger: non applicable

#### 14.4 Groupe d'emballage:

non applicable

#### 14.5 Dangers pour l'environnement:

pas dangereux pour l'environnement

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Caractéristiques de danger: non applicable  
Indications supplémentaires: non applicable

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:

non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation:

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Classe de pollution des eaux, WGK (AwSV): 2  
Composé organique volatile (COV): /  
Composé organique volatile (COV): 1,244 g/l  
Étiquetage par Règlement (CE) 648/2004: Agents de surface anioniques 5% - 15%, Agents de surface non ioniques 5% - 15%, Agents de blanchiment oxygénés 5% - 15%, Azurants optiques < 5%, Parfums (Alpha-Isomethyl Ionone)

Contient des substances soumises au règlement (UE) n° 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 16: Autres informations:

#### Signification des abréviations utilisées dans la fiche de données de sécurité:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
BCF: Facteur de bioconcentration  
CAS: Numéro du Chemical Abstract Service  
CLP: Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage;  
EINECS: Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire  
CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)

<b>DL50:</b>	Dose létale pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
<b>Nr.:</b>	Numéro
<b>PBT:</b>	persistant, toxique et bioaccumulable
<b>STOT:</b>	Toxicité spécifique pour certains organes cibles
<b>UFI:</b>	Estimation de la toxicité aiguë
<b>VPVB:</b>	substances très persistantes et très bioaccumulables
<b>WGK:</b>	Classe de pollution des eaux
<b>WGK 1:</b>	peu dangereux pour l'eau
<b>WGK 2:</b>	dangereux pour l'eau
<b>WGK 3:</b>	extrêmement dangereux pour l'eau

#### Signification des Phrases H utilisées dans la fiche de données de sécurité

H271 Ox. Liq. 1: Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant. H302 Acute tox. 4: Nocif en cas d'ingestion. H314 Skin Corr. 1A H318 Eye Dam. 1: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H314 Skin Corr. 1B H318 Eye Dam. 1: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Skin Irrit. 2: Provoque une irritation cutanée. H318 Eye Dam. 1: Provoque de graves lésions des yeux. H319 Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Acute tox. 4: Nocif par inhalation. H335 STOT SE 3: Peut irriter les voies respiratoires. H400 Aquatic Acute 1: Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Aquatic Chronic 1: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Aquatic Chronic 3: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. .

#### Méthode de calcul CLP

Méthode de calcul

#### Motif de révision, modifications des éléments suivants

aucun

#### Numéro de référence SDS

ECM-106984,20

Cette fiche d'informations de sécurité a été rédigée conformément à l'annexe II/A du règlement (UE) N° 2020/878. La classification a été calculée conformément au règlement européen 1272/2008 avec ses amendements respectifs. Elle a été rédigée avec le plus grand soin. Néanmoins, nous déclinons toute responsabilité pour tout dégât de toute sorte provoqué par l'utilisation des présentes données ou du produit concerné. Pour utiliser cette préparation en vue d'une expérimentation ou d'une nouvelle application, l'utilisateur devra procéder lui-même à une étude du caractère approprié et de la sécurité du matériau.